

Processus d'intégration bonification collective

Historique

<i>Version</i>	<i>Date</i>	<i>Modification effectuée</i>
<i>1.0.0</i>	<i>17/06/2020</i>	<i>Rédaction initiale du document</i>
<i>1.0.1</i>	<i>17/07/2020</i>	<i>Modification du document initial</i>
<i>1.0.2</i>	<i>05/10/2020</i>	<i>Modification du document initial</i>
<i>1.0.3</i>	<i>14/11/2020</i>	<i>Prise en compte des commentaires suite à la bonification collective</i>
<i>1.0.4</i>	<i>11/01/2021</i>	<i>Prise en compte des commentaires suite à la bonification collective</i>
<i>1.0.5</i>	<i>24/02/2021</i>	<i>Validation collective en atelier</i>
<i>1.0.6</i>	<i>17/03/2021</i>	<i>Ajout des paragraphes Choix d'un foyer candidat et Evolution d'un foyer, début de la relecture collective</i>
<i>1.0.7</i>	<i>04.04.2021</i>	<i>Validation du texte complet en plénière</i>

Objectifs

- S'assurer que le projet correspond aux valeurs et aux objectifs des personnes souhaitant intégrer notre groupe, et vice versa
- S'assurer que la personne est en capacité de s'impliquer au niveau décrit dans le document : [Niveau d'implication](#)
- Accompagner au mieux l'intégration de ces personnes dans le groupe
- Limiter les risques d'intégrer une personne qui pourraient nuire au projet et ainsi garantir une meilleure stabilité pour le groupe

Le processus d'intégration des nouveaux foyers :

Ce processus concerne les phases 2 et 3 du projet. Il pourra naturellement être adapté pour les phases suivantes.

Lorsque le collectif est ouvert à l'intégration de nouveaux membres, c'est le cercle entrées/sorties qui a comme responsabilité de suivre ce processus d'intégration. Nous n'intégrerons qu'un foyer ou deux maximum à la fois pour maintenir l'équilibre du groupe. Nous éviterons la mise en concurrence en ne contactant qu'un foyer par place disponible.

Proposition pour le choix d'un foyer candidat:

Lorsque l'on souhaite ouvrir le processus d'intégration, le cercle entrée-sortie recontacte par mail les foyers sur la liste de contacts pour:

- les informer qu'une place dans l'éco-hameau se libère,
- leur partager toutes les informations factuelles sur notre état d'avancement (calendrier, caractéristiques terrain, budget..)
- s'assurer qu'ils sont toujours intéressés,
- leur demander si certaines informations auraient changé depuis qu'ils ont rempli le questionnaire,
- les informer que le groupe doit échanger pour choisir un foyer
- leur préciser que nous les recontacterons dès notre décision prise au plus tard dans les deux mois

Le cercle entrée-sortie soumet au cercle principal les réponses au questionnaire de chacun des foyers candidats.

Un atelier pour échanger sur les différents foyers est organisé. Suite à cet atelier, les membres sont invités à se prononcer via un vote par jugement majoritaire sur l'ensemble de la liste (avec une semaine de délai). S'il y a des égalités, un deuxième atelier est organisé pour échanger entre nous et finaliser le choix.

Suite à ce choix, le foyer commence le processus d'intégration ci-dessous.

Étapes du processus d'intégration des nouveaux foyers :

1. Le cercle entrée/sortie rencontre en présentiel ou via visio à minima tous les adultes du foyer souhaitant intégrer notre groupe (être au moins deux personnes du cercle pour la rencontre).

Lors de cette rencontre le cercle entrée-sortie **explique** les points suivants :

- de manière synthétique la vision du projet (valeurs, calendrier, taille du groupe) à travers la raison d'être du groupe
- de manière synthétique le mode de gouvernance
- les outils utilisés (Slack, Google Drive, Splitwise, Trello), sans leur en donner l'accès
- la fréquence des réunions (plénières et ateliers en visio)
- le niveau d'implication demandé (voir document [Niveau d'implication](#) et rappel des [droits et devoirs](#))
- la temporalité et la possibilité que le processus prenne plus de temps que prévu
- la possibilité pour les deux parties (le foyer candidat et le cercle principal), de mettre fin au processus d'intégration à tout moment

Il s'assure de la bonne compréhension de ces points.

Il demande des clarifications sur les motivations et le cheminement sur le sujet de l'habitat participatif.

Il leur demande de remplir la [fiche de présentation](#).

2. Si le foyer reste intéressé, **le cercle entrées sorties** l'invite à lire les documents de vision, de gouvernance et le [journal de décision](#) (partage en lecture seule de ces documents sur le drive)
3. Annoncer sur le canal "Annonces" de Slack qu'un foyer a été rencontré par le cercle entrée-sortie et faire un résumé factuel de la rencontre.

4. Phase de découverte :

Laisser un temps de réflexion et recontacter le foyer candidat une semaine après la première rencontre (étape 1). Lui proposer de rejoindre le groupe pour **une phase de découverte de deux mois** pendant laquelle les membres du foyer sont considérés comme [candidats non-actifs](#) : ils peuvent participer aux phases de ressenti et clarification, mais pas à celles de proposition ni d'objection de notre processus de décision. Ils sont invités à participer :

- aux plénières
- aux ateliers visio
- aux temps conviviaux. Au moins un évènement convivial doit être organisé pendant la phase de découverte

Pendant cette phase de découverte, le foyer candidat a accès en lecture seule au Drive (y compris aux fiches de présentation de chaque foyer) et accès à Slack.

Il est invité à participer le plus possible aux différents évènements pour qu'il comprenne notre mode de fonctionnement et commence à nous découvrir sur l'aspect personnel. Tous les adultes du foyer candidat doivent être rencontrés tant que possible par tous les membres du cercle principal lors des temps de travail collaboratif. Les enfants du foyer candidat doivent être présents pendant les temps conviviaux.

A l'issu de ces 2 mois, le foyer doit avoir participé à minima à :

- 1 plénière complète
- 2 ateliers visio
- 1 moment convivial avec le foyer complet (avec les enfants s'il y en a)

5. Si le foyer candidat reste **intéressé et motivé**, le cercle principal se rencontre sans le foyer candidat pour décider s'ils peuvent devenir candidats actifs (c'est-à-dire prendre part à la totalité de notre processus de décision). Le cercle principal peut décider à ce moment-là de prolonger la phase de découverte ou de stopper l'intégration (dans ce cas, le cercle entrée/sortie doit revenir vers le foyer pour leur expliquer pourquoi et accompagner la sortie).

6. Phase de participation :

Une fois le foyer candidat devenu actif, une nouvelle **période de deux mois**, appelée **phase de participation** commence, pendant laquelle les membres du foyer candidat sont invités à participer à tous les évènements, de travail et conviviaux. Ils prennent part à la totalité du processus de décision. Pour les décisions relevant du domaine financier et les dépenses, le groupe décidera au cas par cas si le foyer candidat participe ou non. Ils ont en plus accès en écriture à Google Drive et accès à Trello.

A l'issu de ces deux phases (phase de découverte et phase de participation), le foyer candidat doit avoir participé au minimum à :

- 3 plénières complètes
 - 6 ateliers visio
 - 2 moments conviviaux avec le foyer complet (avec les enfants s'il y en a)
7. Une fois l'étape 6 franchie, le cercle principal se réunit au complet, sans le foyer candidat. Dans le cas exceptionnel de membres absents, ils peuvent être représentés par un membre du cercle principal. L'objectif est de connaître le ressenti de chacun et d'acter ou non l'entrée de ce foyer candidat dans le cercle principal en tant que membres, selon notre processus de prise de décision. Le groupe peut décider à cette étape s'il est nécessaire d'allonger la phase de participation avant de se prononcer.
8. Contacter le foyer pour connaître son ressenti et lui indiquer notre décision
9. Si la décision du groupe est d'inclure le foyer et que ce dernier confirme sa volonté d'intégrer le groupe :
- lui donner accès à la totalité des outils (Splitwise, Livres de Proches)
 - le faire participer à toutes les décisions, y compris financières
 - voir avec les membres du foyer dans quels sous-cercles ils peuvent et ils veulent s'impliquer afin de les intégrer dès que possible

Le cercle entrées sorties l'accompagne dans son intégration :

- en lui proposant de clarifier tout ce qui ne l'est pas (notamment mode de gouvernance, ou l'utilisation des outils)
- en s'assurant qu'il reçoit toutes les informations, notamment sur les évènements organisés

10. Célébrer l'arrivée du nouveau foyer

11. Organisation d'ateliers à la communication non violente avec les référents CNV du groupe : l'idée du groupe étant de tendre au partage des savoirs, quelques membres référents CNV pourraient être formés et par la suite former les nouveaux arrivants.

Étapes du processus d'intégration pour l'évolution des foyers :

Nos foyers ne sont évidemment pas figés et il est possible que ces derniers évoluent en intégrant de nouvelles personnes (relations amoureuses, colocation/cohabitation longue durée avec un ami ou un membre de sa famille...).

Nous souhaitons accompagner cette évolution possible du foyer au sein du processus d'intégration, notamment car les objectifs évoqués en introduction de ce document s'appliquent aussi à cette situation.

Différentes propositions concernant la place que le futur membre souhaite acquérir sur le lieu seront exposées, le cercle principal laissera réfléchir la personne concernée pendant une période d'environ 8 mois.

Si un adulte intègre un des foyers existants et qu'il souhaite prendre part à la vie sur le lieu, alors, il doit suivre le processus d'intégration. Il est important de noter que dans le cadre d'une évolution de foyer, **le cercle principal ne peut pas refuser l'intégration** du candidat. Les étapes du processus d'intégration se déroulent de la même façon qu'une intégration classique, mais la personne candidate aura déjà probablement plus d'informations qu'un candidat classique.

Le foyer concerné décide quand est-ce qu'il est pertinent d'entamer le processus d'intégration et en informe le plus tôt possible le reste du groupe. Avant cela, le candidat est considéré comme un non-membre. Le foyer concerné doit donner son accord à l'intégration officielle du nouveau membre dans son foyer. Il est conscient que ce nouveau membre aura les mêmes droits que les membres du cercle principal. En toute logique, le foyer concerné ne donnera son accord pour une intégration que s'il estime que le candidat ne portera pas préjudice au groupe.

Dans le cas exceptionnel où un adulte intègre un des foyers existants et ne souhaite pas participer à la vie de l'éco-hameau, il est considéré comme un non-membre : il doit respecter le règlement intérieur et a les mêmes droits et devoirs qu'un non-membre.

Dans le cas très exceptionnel où le membre nouvellement intégré se révélerait nuisible pour le groupe, nous nous référerions à notre processus de gestion de conflits, voire à notre processus d'exclusion.